



ARC 13 RUN ARCHERY A PELISSANNE



La compagnie d'arc de Pelissanne et le Comité départemental 13 de tir à l'arc seront heureux de vous accueillir à la 2^{ème} étape du challenge ARC 13, le "Run Archery", prévu le :

Samedi 01 avril 2023

Au terrain de la Compagnie d'Arc - Route du sel à **PELISSANNE - 13330** (N43°38'37.8"; E05°09'52.2)

Déroulement / Horaires:

Ouverture du greffe	13h00
Echauffement :	13h45
Début du Run :	14h30
Courses et tirs en pelotons de 10 athlètes maximum.	

INSCRIPTIONS :

Par mail à l'adresse suivante : cie.arc.pelissanne@gmail.com

Pas d'inscription par téléphone.

Le règlement se fera au moment de l'inscription.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : mercredi 29 mars 2023

TARIF : 5€ par archer, à régler sur place par chèque ou espèces

OBLIGATIONS :

- Licence compétition 2023
- Autorisation parentale ou présence d'un responsable légal
- Tenue et chaussures de sport obligatoires

ARBITRAGE : Francis Gerardin

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous adressons nos salutations amicales et sportives.

Extrait règlement Arc 13

Tir RUN ARCHERY (règlement modifié)

Description de l'épreuve

L'épreuve consiste en une succession de séquences de courses à pied et de tir à l'arc.

Pendant les séquences de course à pied, l'arc est tenu à la main, excepté pour la catégorie Poussin (les arcs seront déposés sur le pas de tir).

Les flèches seront déposées soit à l'entrée de la zone de tir, soit sur le pas de tir prédéfini pour chaque athlète. Chaque archer doit disposer au minimum de NEUF FLECHES (chaque archer ayant sa cible propre, ses flèches peuvent être différentes : plumes, encoches, etc.).

- Les accessoires de l'arc ne doivent pas dépasser 10 cm de l'arc.

- L'athlète doit porter des chaussures adaptées à la course à pied.

- Les buttes seront munies de 3 blasons (24 cm de diamètre) montés en triangle et disposées à 10 m du pas de tir pour toutes les catégories (poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors).

Format de l'épreuve :

L'épreuve de l'Arc 13-Run Archery se déroule selon les séquences suivantes :

- Séquence 1 : Course à pied (avec l'arc) sur une boucle de 250 m environ;
- Séquence 2 : Tir à l'arc – debout - 3 cibles par butte - 3 flèches au maximum ;
- Séquence 3 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- Séquence 4 : Course à pied (avec l'arc) sur une boucle de 250 m environ;
- Séquence 5 : Tir à l'arc – genou à terre - 3 cibles par butte - 3 flèches au maximum ;
- Séquence 6 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- Séquence 7 : Course à pied (avec l'arc) sur une boucle de 250 m environ;
- Séquence 8 : Tir à l'arc – debout - 3 cibles par butte - 3 flèches au maximum ;
- Séquence 9 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- Séquence 10 : course jusqu'à la ligne d'arrivée.

Chaque tir manqué, implique un tour de course à pied sur la boucle de pénalité de 40 m environ située à la sortie de l'espace de tir.

Le classement s'effectue au temps d'exécution des 10 séquences.